

*Réserves et déclarations* : Paragraphe 2 de l'article 12; alinéa 3 (d) et paragraphe 6 de l'article 14.

### **Discrimination à l'égard des femmes**

Date de signature : 7 mars 1990; date de ratification : 16 mai 1990.

Le Belize a soumis son rapport initial et son deuxième rapport périodique en un seul document (CEDAW/C/BLZ/1-2) qui doit être soumis au Comité à sa session de juin 1999; le troisième rapport périodique doit être présenté le 15 juin 1999.

### **Torture**

Date d'adhésion : 17 mars 1986.

Les deuxième et troisième rapports périodiques du Belize devaient être présentés les 25 juin 1992 et 1996, respectivement.

### **Droits de l'enfant**

Date de signature : 2 mars 1990; date de ratification : 2 mai 1990.

Le rapport initial du Belize (CRC/C/3/Add.46) a été soumis et doit être examiné à la session de janvier 1999 du Comité; le deuxième rapport périodique devait être présenté le 1<sup>er</sup> septembre 1997.



## **BOLIVIE**

**Date d'admission à l'ONU** : 14 novembre 1945.

### **TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES**

**Territoire et population** : La Bolivie a soumis un document de base (HRI/CORE/1/Add.54/Rev.1) à l'intention des organes de surveillance. Ce rapport, préparé par le gouvernement, comporte des données démographiques et statistiques ainsi que des renseignements sur le contexte historique, la structure politique, le régime juridique général s'appliquant à la protection des droits de l'homme et les principales difficultés auxquelles doit faire face l'administration de la justice dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

Le régime juridique relatif à la protection des droits de l'homme est établi par la Constitution, qui protège le large éventail de droits reconnus dans les deux conventions internationales. Les instruments internationaux de protection des droits de l'homme ratifiés par la Bolivie ont valeur de loi et peuvent être invoqués devant n'importe quel tribunal du pays. Le rapport prend acte du fait que d'importants obstacles s'opposent encore à l'application des normes internationales dans la réalité et que le plein exercice des garanties prévues par la Constitution en faveur des citoyens n'est pas encore généralisé. Cela tient principalement à la pauvreté structurelle, aux différences culturelles et à la lenteur du processus d'approfondissement de la démocratie. Parmi

les difficultés spécifiques décrites dans ce rapport, on peut citer les carences de l'administration de la justice, notamment le retard apporté à la résolution de litiges, la corruption, la surcharge des services judiciaires, économiques ou de la marginalisation et la domination ethnico-culturelles; l'incompatibilité entre les normes inscrites spéciale visant à lutter contre le trafic de stupéfiants; l'ingérence de la communauté internationale dans l'administration de la justice par le biais de d'interdiction et de programmes d'éradication de la drogue. Le rapport cite un certain nombre de lois visant à promouvoir et renforcer la protection des droits de l'homme, avec entre autres, le code des mineurs (1992), la loi sur l'organisation judiciaire (1993), et la loi sur l'environnement (1992). Le rapport note également la création, en vertu du code des mineurs, de l'organisation nationale des enfants, des femmes et de la famille.

### **Droits économiques, sociaux et culturels**

Date d'adhésion : 12 août 1982.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique devaient être présentés les 30 juin 1990 et 1995, respectivement.

### **Droits civils et politiques**

Date d'adhésion : 12 août 1982.

Le troisième rapport périodique de la Bolivie doit être présenté le 31 décembre 1999.

**Protocole facultatif** : Date d'adhésion : 12 août 1982.

### **Discrimination raciale**

Date de signature : 7 juin 1966; date de ratification : 22 septembre 1970.

Le quatrième rapport périodique de la Bolivie devait être présenté le 21 octobre 1997.

### **Discrimination à l'égard des femmes**

Date de signature : 30 mai 1980; date de ratification : 8 juin 1990.

Le deuxième rapport périodique de la Bolivie devait être présenté le 8 juillet 1995.

### **Torture**

Date de signature : 4 février 1985.

### **Droits de l'enfant**

Date de signature : 8 mars 1990; date de ratification : 26 juin 1990.

Le deuxième rapport périodique de la Bolivie (CRC/C/65/Add.1) a été examiné par le Comité à sa session de septembre 1998; le troisième rapport périodique doit être présenté le 2 septembre 2002.

## **RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE**

### **Comité des droits de l'enfant**

Le Comité a examiné le deuxième rapport périodique de la Bolivie (CRC/C/65/Add.1, août 1997; CRC/C/Q/Bol.2)